



VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DELIBERATION N°2023-028

L'an deux mille vingt-trois le 22 mars, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DE ANDRES Carole, DELAMARE Frédéric, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, ENOS Jacques, FINET Pascal, GENCE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, LE BAILLIF Jacques, LÉBOUCEY Véronique, LEGROS Pierre, LEROUX Etienne, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PEUFFIER Régis, PECOT Bertrand, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs :

Suppléants votants : CHAUVIERE Noël (suppléant de AUGER Michel), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DE ANDRES Carole) DEZELLUS Michel, (suppléant de DUFROY Maria), DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean), DUTILLOY Brigitte (suppléante de DUONG Isabelle) et LÉBOUCHER Alain (suppléant de DUMESNIL Jean-François).

Suppléant non-votant : GIRARD Jocelyne

Étaient excusés : AUBOURG Jean, AUGER Michel, DONNET MOUSSEUX Aline, DUONG Isabelle, DUMESNIL Jean-François, JEHANNE Éric, ROMERO Thierry, STAB Anne, THIEBAULT Damien et VAGNER Marie-Lyne.

Absents : BERNARD Jean-François, BOURLON DE ROUVRE, DANNEELS Philippe, DAVID Jean-Luc, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PRESLES Gwendoline, PROVOST Jean Claude, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joel, VANHEULE Philippe et VOSNIER Christian.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires :30

Suppléants votants :6

Suppléant non-votant :1

Pouvoirs :0

Total votants :36

Présents :37

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

Date de la convocation : 15 mars 2023. Secrétaire de séance : VAN DEN DRIESSCHE André

BUDGET PRIMITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent, sans délégation, les délibérations relatives au vote du budget, à l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Vu la délibération du 1er mars 2023 rendue exécutoire le 2 mars 2023 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis des membres du Bureau, réunis le 8 mars 2023 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Premier Vice-Président aux Finances ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article unique : D'adopter le budget primitif 2023 du budget principal du Syndicat par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement présenté de la manière suivante :



SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURESyndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure

Dépenses d'investissement		BP 2022	BP 2022 DM	CA 2022	BP 2023
040	Amortissement des subventions	120 610,00 €	120 610,00 €	120 607,20 €	132 735 €
16	Remboursement d'emprunts	1 838 606,00 €	1 838 606,00 €	1 447 444,08 €	2 008 961 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 724 €
21	Immobilisations corporelles	1 967 306,59 €	1 967 306,59 €	1 731 105,54 €	2 045 786 €
23	Opérations équipement en cours	757 030,00 €	1 007 030,00 €	870 275,80 €	2 333 031 €
TOTAL		4 683 552,59 €	4 933 552,59 €	4 169 432,62 €	6 576 237 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	548 729,43 €	548 729,43 €	548 729,43 €	260 231 €
Reste à réaliser		5 232 282,02 €	5 482 282,02 €	4 718 162,05 €	6 836 468 €
				291 193,92 €	

Recettes d'investissement		BP 2022	BP 2022 DM	CA 2022	BP 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	486 852,36 €	692 852,36 €		1 008 752 €
024	Produits de cession	324 550,00 €	324 550,00 €		344 550 €
040	Amortissement des immobilisations	1 050 460,00 €	1 050 460,00 €	1 038 912,97 €	1 224 130 €
10222	FCTVA	511 453,00 €	511 453,00 €	511 453,00 €	131 611 €
1068	Excédent de fct capitalisé	686 460,66 €	686 460,66 €	686 460,66 €	551 425 €
13	Subventions d'investissement	72 506,00 €	116 506,00 €	121 104,29 €	776 000 €
16	Emprunt	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 800 000 €
TOTAL		5 232 282,02 €	5 482 282,02 €	4 457 930,92 €	6 836 468 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				
Reste à réaliser		5 232 282,02 €	5 482 282,02 €	4 457 930,92 €	6 836 468 €
				0,00 €	

Dépenses de fonctionnement		BP 2022	BP 2022 DM	CA 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	9 947 976,00 €	10 137 976,00 €	9 933 535,47 €	9 709 412 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 330 000,00 €	3 330 000,00 €	3 332 532,71 €	3 810 000 €
022	Dépenses imprévues (maximum 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)	538 326,86 €	532 326,86 €		224 972 €
023	Virement à la section d'investissement	486 852,36 €	692 852,36 €		1 008 752 €
042	Dotations aux amortissements	1 050 460,00 €	1 050 460,00 €	1 038 912,97 €	1 224 130 €
65	Autres charges de gestion courante	205 320,00 €	205 320,00 €	205 301,67 €	459 500 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	243 448,00 €	243 448,00 €	243 335,41 €	294 425 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	30,00 €	1 000 €
68	provisions sur charges ultérieures				
TOTAL		15 805 383,22 €	16 195 383,22 €	14 753 648,23 €	16 732 192 €

Recettes de fonctionnement		BP 2022	BP 2022 DM	CA 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	203 000,00 €	203 000,00 €	278 056,68 €	81 000 €
042	Reprise des subventions	120 610,00 €	120 610,00 €	120 607,20 €	132 735 €
70	Produit des services	1 895 557,00 €	2 285 557,00 €	2 653 269,79 €	2 003 623 €
70	Facturation professionnels	300 000,00 €	300 000,00 €	339 999,98 €	350 000 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 685 823,00 €	2 685 823,00 €	2 650 466,76 €	2 821 046 €
74	Contributions des collectivités	9 160 744,00 €	9 160 744,00 €	8 983 543,05 €	9 625 239 €

SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

75	Autres produits de gestion courante	117 300,00 €	117 300,00 €	142 028,54 €	161 400 €
77	Produits exceptionnels	121 850,00 €	121 850,00 €	133 400,24 €	161 350 €
78	Reprise sur amort et provisions				199 000 €
	TOTAL	14 604 884,00 €	14 994 884,00 €	15 301 372,24 €	15 535 394 €
002	Solde exécution fct reporté	1 200 499,22 €	1 200 499,22 €	1 200 499,22 €	1 196 798 €
		15 805 383,22 €	16 195 383,22 €	16 501 871,46 €	16 732 192 €

	Résultat extrapolé 2023	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	15 535 394 €	5 827 716 €
Dépenses	15 498 468 €	6 576 237 €
Résultat de fonctionnement	36 926 €	
Résultat d'investissement		-748 521 €
Résultats reportés n-1	1 196 798 €	-260 231 €
Résultats cumulés	1 233 724 €	-1 008 752 €
Restes à réaliser Investissement :		
Recettes		0 €
Dépenses		0 €
Total		0 €
Affectation au 1068		1 008 752 €
Résultat à reporter en N+1		
001 Résultat d'investissement		-1 008 752 €
002 Résultat de fonctionnement	224 972 €	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DELAPOINTE

Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-252703863-20230322-2023-027-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023